



Préavis municipal N° 06/2025

Demande de crédit extrabudgétaire pour le remplacement des appareils NANO 0 (zéro) sur quatre stations de récolte d'ordures ménagères Villiger

Au Conseil communal d'Eclépens

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité vous soumet le présent préavis afin de remplacer les 4 derniers appareils de gestion NANO 0 encore en fonction dans les stations de récolte d'ordures ménagères N°4 La Rapille-ouest, N°5 La Gare, N°9 Chemin des Vignes et N°10 La Rapille-est.

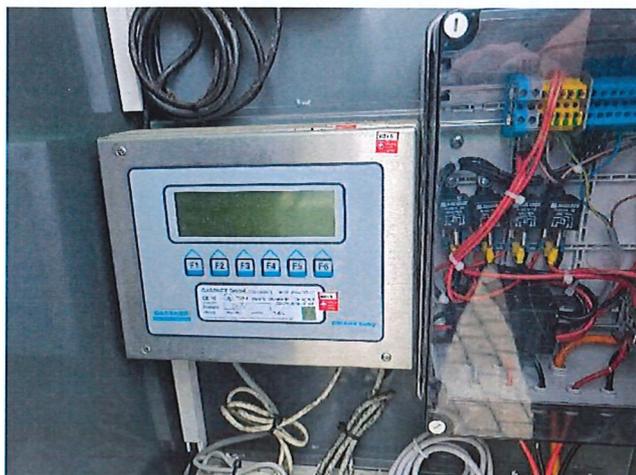
Installées en 2008, ces stations ne peuvent plus être réparées car elles étaient équipées de leur système de gestion de Type NANO 0. Actuellement toutes les 10 autres stations fonctionnent avec un système de gestion NANO 4. La station de la gare rencontre des problèmes de fonctionnement qui nous imposent ce remplacement. La Municipalité vous propose d'effectuer ces quatre changements en une fois afin de diminuer et rationaliser le coût trajet du deuxième monteur Villiger, qui vient de Oberrüti, dans le canton de Zoug. Le montant de ces modifications n'ayant pas été porté au budget 2025, nous présentons ce préavis de demande de crédit extrabudgétaire comme l'exige la législation.

Financement

Le montant des travaux et des fournitures se monte à CHF 16'000.- TTC, soit :

- Fournitures : CHF 8'400.-
- Travail : CHF 4'770.-
- Frais de déplacement : CHF 1'230.-
- Divers et imprévus : CHF 400.-
- TVA : 1'200.-

Photo boîtier NANO 4



Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les décisions suivantes :

le Conseil communal d'Eclépens

- vu le préavis no 06/2025 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation des stations de récolte d'ordures ménagères N°4 La Rapille-ouest, N°5 La Gare, N°9 Chemin des Vignes et N°10 La Rapille-est,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 16'000.00 pour ces travaux,
- de prélever cette somme de CHF 16'000.00 sur les fonds propres et disponibilités financières pour l'exécution des travaux,
- de porter cette dépense au compte de résultat 2025.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance 4 août 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
C. Dutoit



La secrétaire
J. Egger

Préavis présenté au Conseil communal d'Eclépens lors de la séance du 8 octobre 2025.

Personne de contact : Etienne Morier-Genoud, Municipal